



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**EPISODE DE CRUES EXCEPTIONNELLES :  
POINT DE SITUATION – 8 NOVEMBRE 2023 – 20H**

Arras, le 8 novembre 2023

Les cours d'eau de l'Aa, la Hem et la Liane sont de nouveau placés en vigilance orange crues par Vigicrues. La Canche demeure en vigilance orange. **192 488** habitants vivent dans ces 4 bassins.

Le département sera également placé en vigilance orange « pluie – inondations » demain, à partir de 10h. Des pics de crue sont attendus demain après-midi pour les bassins de la Hem et de la Liane et vendredi midi pour l'Aa.

### Bilan à 20h

Les services de l'Etat sont entièrement mobilisés pour faire face à cette situation. Depuis le début de l'événement (lundi 2 novembre, 6h) :

- les sapeurs-pompiers ont procédé à **2 482** interventions, dont **860** liées aux inondations.
- **3** blessés légers ont été pris en charge (un blessé supplémentaire par rapport au précédent bilan. Il s'agit d'une personne blessée au genou suite à une chute dans son garage à Saint-Étienne-au-Mont).

Ce soir, environ **60** foyers sont toujours privés d'électricité (**une cinquantaine** dans le Boulonnais et **4** dans l'audomarois). A noter que les coupures restantes sont dues à des habitations inondées rendant impossible l'intervention à ce stade.

Par ailleurs, **5 200** habitants sont privés d'eau courante depuis hier soir aux alentours de Samer (boulonnais). Des distributions d'eau embouteillées sont réalisées.

### Mesures mises en oeuvre

#### **Etablissements scolaires**

Le préfet du Pas-de-Calais a décidé, en lien les élus, de ne pas ouvrir jeudi 8 et vendredi 9 novembre 2023 certains établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, crèches,...) situés dans des communes particulièrement impactées par les inondations. La liste est disponible en annexe.

#### **Procédure accélérée de reconnaissance de catastrophe naturelle**

A la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, une commission « catastrophe naturelle » en procédure accélérée se réunira le 14 novembre 2023, afin de traiter les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle des communes impactées par les inondations récentes. Les communes ont été invitées à transmettre leurs demandes dès à présent et jusqu'au lundi 13 novembre 2023 à 12h. Les demandes réceptionnées au-delà du lundi 13 novembre ou relatives à d'autres phénomènes seront étudiées lors des prochaines commissions interministérielles entre la fin novembre et la mi-décembre.

#### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Les modalités de dépôt sont disponibles sur le site internet de la préfecture : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/>

### **Aide aux sinistrés**

Les intempéries qui touchent actuellement la partie littorale du département ont causé de nombreux dommages aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités.

Afin d'accompagner au mieux les sinistrés et les aider dans leurs démarches administratives parfois complexes, le préfet rassemblera demain l'ensemble des services de l'Etat à la préfecture du Pas-de-Calais. Des groupes de travail thématiques pilotés par les directeurs départementaux et les sous-préfets concernés seront très prochainement déployés sous l'autorité du préfet.

Des mesures visant à faciliter les démarches assurantielles des sinistrés seront également mis en œuvre dans les prochains jours.

**Annexe : liste des communes concernées par la fermeture des établissements scolaires jeudi 9 et vendredi 10 novembre 2023**

**AUDOMAROIS :**

- ACQUIN
- QUERCAMPS
- ZUDAUSQUES
- BAYENGHEM-LES-SENINGHEM
- LUMBRES (QUE L'ÉCOLE MATERNELLE SUZANE LACORRE)
- AFFRINGUES
- NIELLES
- ESQUERDES
- SETQUES
- OUVÉ-WIRQUIN
- MERCK-SAINT-LIÉVIN
- ZOUAFQUES
- NORDAUSQUES
- SAINT-OMER (QUE LE COLLÈGE DE LA MORINIE)
- ARQUES
- FAUQUEMBERGUES
- SAINT MARTIN D'HARDINGHEM

**BOULONNAIS :**

- ALINCTHUN
- BOURNONVILLE
- BRUNEMBERT
- CARLY
- CRÉMAREST
- DESVRES
- ECHINGHEN
- ETAPLES
- HENNEVEUX
- HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE
- LONGFOSSÉ
- LOTTINGHEN
- MARQUISE
- MENNEVILLE
- QUESQUES
- QUESTRECQUES
- SAINT-LÉONARD
- SAINT-MARTIN-CHOQUELLE
- SAINT-ETIENNE-AU-MONT
- SAMER
- SELLES
- TINGRY

- VERLINCTHUN
- VIEIL-MOUTIER
- WIERRE-AU-BOIS
- WIRWIGNES
- DOUDEAUVILLE
- HERVELINGHEN
- WACQUINGHEN

**MONTREUILLOIS-TERNOIS :**

- FRENCQ
- CORMONT
- HUBERSENT
- LONGVILLERS
- BEUTIN
- ATTIN
- ESTREE
- ESTREELLES
- BEUSSENT
- BEZINGHEM
- BOURTHES
- PREURES
- ENQUIN-SUR-BAILLONS
- CONCHIL-LE-TEMPLE
- BECOURT
- LA-CALOTTERIE
- MONTREUIL-SUR-MER
- RECQUES-SUR-COURSE
- BERNIEULLES
- ECUIRES
- BOISJEAN
- BRIMEUX
- AUCHY-LES-HESDIN
- BONNIERES
- FREVENT
- INXENT
- MONTCAVREL
- PARENTY